

MAIRIE DE CÉRÉ-LA-RONDE

Conseil municipal du 8 septembre 2026

COMPTE-RENDU

de la réunion du Conseil municipal

Mardi 8 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué le **1^{er} septembre 2026** s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de CÉRÉ-LA-RONDE sous la présidence de Monsieur RICOU Christian, Maire.

Étaient présents	Absences
Christian RICOU (Maire) Ludovic HARDOUIN Florine CHAUMAIS Michel BONIGAL Emelyne TULON (secrétaire de séance) Charlotte PAULIN Jessica LEDUC Céline DUBOSC Romain PILLARD Laurent LACUBE	Nicolas CHEVRIER (pouvoir à Charlotte PAULIN) Membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Secrétaire de séance : Emelyne TULON

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

Ouverture de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00, constate que le quorum est atteint et déclare la séance valablement ouverte. Mme Emelyne TULON est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 7 juillet 2026

Le compte rendu de la séance du 7 juillet 2026 a été transmis aux membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, il est proposé au conseil municipal de l'approuver tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 7 juillet 2026.**

Délibération n° 2026-059	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

2. Loyers des ateliers impasse de la Forge

Monsieur le Maire rappelle qu'au moment de la crise sanitaire, le conseil municipal avait décidé de baisser les loyers des trois ateliers d'art de l'impasse de la Forge (délibération 2020.012), baisse prolongée en 2021 puis maintenue en 2022 par la délibération 2022-023 « jusqu'à la réparation totale du matériel ». Aucune délibération n'a été reprise depuis, que ce soit pour maintenir les loyers à ce niveau ou pour les réaugmenter, ce qu'a relevé la trésorerie.

Par ailleurs, lors de la reprise de l'activité du local 2C, un nouveau bail commercial a été signé le 27 juin 2025 avec M. Antoine BONIN (« L'Escapade Amoureuse ») sur la base du loyer réduit. La commune étant engagée par ce bail, il n'apparaît pas cohérent de remonter les loyers des deux autres locaux. Il est donc proposé de régulariser la situation en maintenant les loyers actuels, charges comprises :

- **Local 2A** : 526,02 € par mois
- **Local 2B** : 484,43 € par mois
- **Local 2C** : 495,53 € par mois (477,13 € de loyer et 18,40 € de charges, conformément au bail du 27 juin 2025)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les loyers des trois locaux de l'impasse de la Forge aux montants ci-dessus.

Délibération n° 2026-060	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

3. Déplacement de l'arche fleurie – entrée de bourg route de Montrichard

Monsieur le Maire informe le conseil que, côté Montrichard, des ralentisseurs ont été installés et l'entrée d'agglomération a été déplacée plus en amont. L'arche fleurie est restée à son ancien emplacement : elle n'a plus lieu d'être à cet endroit et masque en outre le panneau de limitation à 30 km/h. Il est prévu de la déplacer au niveau du nouveau panneau d'agglomération, avec la création d'un massif. Ces travaux pourront être réalisés à l'automne.

Ce point est présenté à titre d'information et ne donne pas lieu à un vote.

4. Récompenses pour les jeunes diplômés et les élèves entrant en 6ème

Chaque année, la commune remet une récompense aux enfants entrant en 6ème ainsi qu'aux jeunes diplômés. La commission a proposé de reconduire le barème adopté en 2025 (délibération 2025-051), en remplaçant définitivement la calculatrice par un chèque cadeau pour l'entrée en 6ème : remise en octobre, la calculatrice était souvent déjà achetée par les familles au moment de la rentrée. Les récompenses prendront la forme de chèques cadeaux multi-enseignes :

- **Entrée en 6ème** : chèque cadeau de 30 €
- **Brevet des collèges** : 40 € sans mention, 50 € avec mention
- **Baccalauréat** : 60 € sans mention, 80 € avec mention

Quatorze jeunes sont concernés cette année (4 entrées en 6ème, 7 brevets et 3 baccalauréats), selon la liste présentée en séance.

Plutôt qu'une remise lors de la foire aux chèvres, il est proposé d'organiser un moment dédié aux jeunes le samedi 17 octobre 2026 à 18h00 à la salle socioculturelle, autour de pizzas, afin d'échanger avec eux et de recueillir leurs attentes. La date reste à confirmer au regard du planning de location de la salle.

Monsieur le Maire souligne la qualité du travail des commissions, qui permet d'étudier les sujets en amont et de rendre les décisions plus lisibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (9 voix pour, 2 abstentions), approuve le barème ci-dessus et les modalités de remise des récompenses.

Délibération n° 2026-061	Pour	Contre	Abstention
	9	0	2

5. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Monsieur le Maire expose qu'à compter du 1er janvier 2027, la taxe d'habitation sur les logements vacants est remplacée par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH, article 1406 bis du CGI). Hors zone tendue, la commune peut l'instituer dès lors que le territoire est couvert par un programme local de l'habitat (PLH), ce qui est le cas : la Communauté de communes dispose d'un PLH et laisse chaque commune libre de délibérer. Pour une application en 2027, la délibération doit être prise avant le 1er octobre 2026.

La taxe vise les logements réellement vacants depuis au moins deux ans (les résidences secondaires, soumises à la taxe d'habitation, ne sont pas concernées). Elle peut inciter les propriétaires de biens inoccupés, dont certains posent des difficultés de voisinage ou d'entretien, à les vendre ou à les louer. Toutefois, aucun recensement précis des logements vacants n'existe à ce jour sur la commune.

Le conseil municipal décide de surseoir à statuer afin de se donner le temps de la réflexion. Un inventaire des logements vacants sera réalisé par des élus, dont Mme Florine CHAUMAIS, en vue d'une éventuelle institution de la taxe l'année prochaine.

6. Décisions financières

a) Devis peinture – logement communal 1 rue Agnès Sorel

Le logement communal du 1 rue Agnès Sorel est en cours de rénovation (installation d'une pompe à chaleur notamment). Un devis a été sollicité pour la réfection complète des peintures, le logement n'ayant pas été rafraîchi depuis de nombreuses années.

Entreprise	MB Multiservices – Michael BARDON (Luzillé)
Devis	D2600007 du 26 août 2026 – option 1 (avec dépose du papier peint)
Prestations	Dépose papier peint, ponçage et rebouchage, peinture des murs, plafonds et portes de toutes les pièces
Montant	8 300,00 € (TVA non applicable, art. 293 B du CGI)
Délai	Environ 8 semaines à partir d'octobre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MB Multiservices pour un montant de 8 300 €.

Délibération n° 2026-063	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

b) Admission en non-valeur – créance 2014 (154,80 €)

Par délibération n° 2026-058 du 7 juillet 2026, le conseil avait refusé l'admission en non-valeur de quatre titres de cantine de 2014 (154,80 €) et demandé la poursuite du recouvrement. La trésorerie (SGC de Loches) a répondu que toutes les voies de poursuite ont été épuisées et qu'elle n'engagera pas de nouvelles poursuites.

Un membre du conseil ayant pris contact avec le redevable, le conseil municipal **décide de surseoir à statuer** sur ce point.

c) Admission en non-valeur – exercice 2025 (66,15 €)

Le comptable public a transmis un nouvel état de présentation en non-valeur (liste n° 7820890831 du 17 juin 2026) portant sur deux pièces de l'exercice 2025 : 66,10 € (personne décédée) et 0,05 € (reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite), soit 66,15 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur ces créances pour un montant total de 66,15 €.

Délibération n° 2026-067	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

d) Décision modificative n° 8 – budget principal 2026

Afin de permettre la comptabilisation de l'amortissement des licences et logiciels, il est nécessaire d'ajuster les crédits du budget principal 2026. Cette décision modificative porte uniquement sur des opérations d'ordre et n'a aucune incidence sur la trésorerie de la commune :

Section	Ligne budgétaire	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	D-023 – Virement à la section d'investissement	+ 8 000,00 €	
Fonctionnement	R-781 – Reprises sur amortissements (chap. 042)		+ 8 000,00 €
Investissement	R-021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 8 000,00 €
Investissement	D-2805 – Amortissement licences, logiciels (chap. 040)	+ 8 000,00 €	
Total		16 000,00 €	16 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 8 du budget principal 2026.

Délibération n° 2026-068	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

7. Demandes du centre ayurvédique « Le Spa des Indes »

Mme Caroline HENRY, qui exerce son activité dans l'ancien cabinet médical communal, a adressé trois demandes à la mairie :

- **Demande 1** : aménager l'une des trois salles en chambre, avec création d'une salle d'eau, pour héberger des curistes ;
- **Demande 2** : utiliser la bibliothèque communale du mardi au vendredi de 9h00 à 10h30 pour des séances de yoga, ouvertes gratuitement aux habitants ;
- **Demande 3** : ramener le loyer de 400 € à 320 € net, la commune ne facturant plus de TVA depuis août, afin que ce changement reste neutre pour son entreprise.

Mme Florine CHAUMAIS rappelle qu'une pédiatre serait intéressée pour tenir des permanences sur la commune. À l'origine, le local avait vocation à être un espace partagé entre praticiens : le conseil souhaite qu'une salle puisse être mise à disposition d'un autre praticien, notamment la pédiatre, avec

une salle d'attente partagée. M. Ludovic HARDOUIN se propose de prendre contact avec Mme HENRY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **refuse à l'unanimité les demandes 1 et 2, et accepte à la majorité la demande 3 : le loyer est ramené à 320 € net par mois à compter du 1er octobre 2026, sous réserve qu'une salle soit rendue disponible pour un autre praticien.**

Demandes 1 et 2 - Délib. n° 2026-064	Pour	Contre	Abstention
	0	11	0

Demande 3 (loyer 320 €)	Pour	Contre	Abstention
	7	3	1

8. Tarification du centre de loisirs

Une famille de la commune a signalé que les enfants du RPI fréquentant le centre de loisirs du Montrésorais (Communauté de communes Loches Sud Touraine) se voient appliquer un tarif majoré, Céré-la-Ronde ne relevant pas de cette communauté de communes. Plusieurs familles sont concernées.

Mme CATHERINE a relancé la Communauté de communes Bléré-Val de Cher, qui va se rapprocher de Loches Sud Touraine en vue d'une éventuelle convention de réciprocité avec le centre de Genillé. Indépendamment de l'issue de ces discussions, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge la différence de tarif pour les enfants de la commune fréquentant les centres de loisirs de Loches Sud Touraine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, décide de prendre en charge la différence entre le tarif non-résident et le tarif applicable aux résidents pour les enfants de la commune concernés.**

Délibération n° 2026-065	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

9. Déclaration d'intention d'aliéner et décisions du Maire prises par délégation

Conformément à la délibération n° 2026-018 du 20 mars 2026, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil :

- **DIA** : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 1 rue des Caves (parcelles 0C 421, 429 et 430, 1 654 m²), vendu au prix de 87 000 € (DIA0370462600005 du 6 août 2026) ;
- **CADIEU TP** : facture n° 2388 du 19 août 2026 d'un montant de 2 388 € pour la mise en place d'un bloc de calcaire au stade, afin d'empêcher l'installation de gens du voyage.

Ces points sont présentés à titre d'information et ne donnent pas lieu à un vote.

10. Points commissions

a) Rentrée scolaire

La rentrée s'est bien déroulée. Le transport scolaire fonctionne bien, Cynthia assurant l'accompagnement des enfants. Quinze enfants fréquentent actuellement le restaurant scolaire, encadrés par Cynthia et Angélica.

b) DSP La Cérénade – facturation de la restauration scolaire

La convention de DSP signée le 7 juillet 2025 avec la SARL TRADEC prévoit une facturation de 5 € par repas. L'effectif de la cantine étant passé de 26 enfants en moyenne l'an dernier à 15 cette année, avec des présences irrégulières, le délégataire a demandé à revoir les modalités de facturation. Après une réunion de la commission scolaire le 1er septembre et une réunion avec les gérants le 3 septembre, un accord de principe a été trouvé sur une rémunération en deux parts : un forfait mensuel fixe couvrant la mise à disposition de la salle et les charges associées, et une facturation au repas selon l'effectif réellement accueilli. Le montant du forfait sera proposé après un point sur les dépenses et recettes de septembre, et formalisé par un avenant à la DSP.

Les gérants ont par ailleurs sollicité la climatisation du restaurant (devis de 18 000 à 20 000 €). Une étude thermique sera menée au préalable ; les décisions seront prises ultérieurement au vu de ses conclusions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe d'une rémunération du délégataire composée d'un forfait fixe et d'une part au repas, le montant du forfait devant être arrêté lors du prochain conseil municipal.

Délibération n° 2026-066	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

11. Personnel communal

Le conseil est informé que M. Thierry MAREST devrait faire valoir ses droits à la retraite début juillet 2027. Une réflexion doit être menée sur le profil du candidat à recruter et sur les missions qui lui seront confiées.

12. Car scolaire

Monsieur le Maire indique que le car scolaire pourrait être cédé au SIVU. Dans l'attente, l'assurance du véhicule sera réduite à une garantie « stationnement ».

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord de principe à la cession du car scolaire au SIVU.

13. Demande d'installation d'un range-vélos près de l'arrêt de bus

Un administré a sollicité l'installation d'un range-vélos à proximité de l'arrêt de bus.

14. Proposition d'implantation d'un distributeur automatique de pizzas

La mairie a été sollicitée par la société Spot&Go (CookMarcel SAS) pour l'implantation d'un distributeur de pizzas artisanales sur le domaine public, via une convention d'occupation temporaire moyennant redevance. Les recherches effectuées font apparaître plusieurs points de vigilance : société très récente, absence de mentions légales sur le site, aucune commune de référence citée, exploitant local non identifié. Il conviendra également d'examiner la cohérence de ce projet avec l'activité de La Cérénade.

Mme Céline DUBOSC accepte d'approfondir le sujet avant toute décision.

15. Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement

Le rapport annuel 2025 (RPQS) des services Eau potable et Assainissement, présenté au conseil communautaire du 16 juillet 2026, a été mis à disposition des élus sur l'extranet. Il est également consultable au siège de la Communauté de communes et sur son site internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Délibération n° 2026-069	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

16. Questions diverses

Sécheresse – reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Seize dossiers ont été reçus en mairie. La demande de reconnaissance sera déposée auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire début 2027

Crèche

Sept enfants fréquentent actuellement la crèche et la gérante souhaite poursuivre son activité sur la commune. M. Ludovic HARDOUIN fait un point sur ses échanges avec Mme HABERT : grâce à la réduction de loyer, la structure parvient à l'équilibre. Le bilan sera prochainement disponible.

Logements communaux

- **1A rue de la Ronde** : remise à la location mi-novembre (une chambre, accessible PMR, avec jardinet) ;
- **8C rue Rabelais** : logement d'une chambre, non PMR, désormais loué ;
- **1D rue de la Ronde** : mis à disposition d'un habitant à compter du 17 septembre, jusqu'à la fin des travaux de son habitation principale, vraisemblablement en fin d'année (3 chambres, 2 salles de bain, jardinet) ;
- **1 rue Agnès Sorel** : en cours de rénovation, remise à la location début 2027.

Rue du Stade : la maîtrise d'œuvre avance et la présentation des phases DIAG et APS aura lieu le 29 septembre à 14h30. Le maître d'œuvre alerte sur un logement dont l'état d'insalubrité avancé empêchera la réalisation des travaux, les entreprises refusant d'y intervenir.

Extension de la mairie

Une réunion se tient le 9 septembre à 10h30 en mairie, avec possibilité pour les conseillers d'y participer en visioconférence.

Voirie

M. Michel BONIGAL fait le point sur les travaux de voirie : environ 100 000 € de travaux ont été réalisés cette année et il ne reste que la route de Biard à la Poitevinière. De nombreuses routes sont fissurées en raison de la sécheresse et de nombreux nids-de-poule restent à reboucher.

Conteneur à verre – Domaine du Château de Razay

Le service de collecte des déchets propose, à la demande du Domaine de Razay, l'installation d'un conteneur à verre à proximité du Château, accessible également aux habitants. Le conseil demande qu'une affiche rappelant la réglementation y soit apposée, et qu'un conteneur soit également ajouté à la salle socioculturelle, sous réserve du coût pour la commune.

Autres sujets

- **Assainissement** - fosse de la Marsauderie et maison Maillard : M. Ludovic HARDOUIN se charge du dossier ;
- **Action sociale** - « Conduire et vieillir à Céré-la-Ronde », point sur la commission sociale, formation aux gestes de premiers secours ;
- **Fioul** - une enquête sera menée auprès des habitants en vue d'un groupement de commandes pour le fioul ;
- **Dates à retenir** - repas de fin d'année à La Cérénade le 4 décembre 2026 (à confirmer), vœux du Maire le 15 janvier 2027.

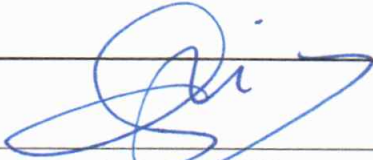
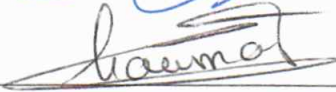
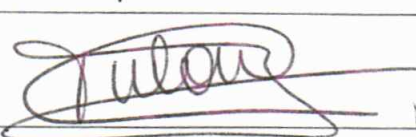
Agenda

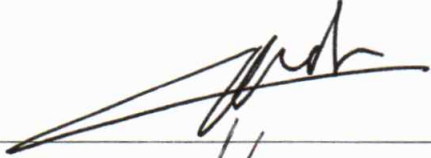
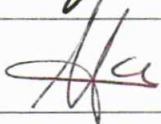
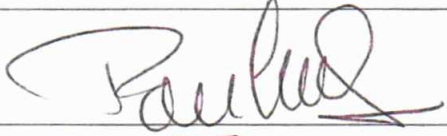
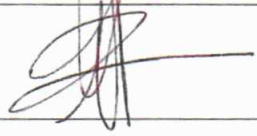
- **Lundi 7 septembre, 18h00** - commission voirie, Communauté de communes
- **Mercredi 9 septembre, 10h30** - réunion extension de la mairie
- **Jeudi 10 septembre, 18h30** - inauguration de la supérette de Chisseaux
- **Vendredi 11 septembre** - plan communal de sauvegarde (Florine CHAUMAIS)
- **Lundi 14 septembre** - commission tourisme et attractivité
- **Mardi 15 septembre, 11h00** - dispersion des cendres de M. Henri GRAND, suivie d'un verre de l'amitié en salle du conseil
- **Mercredi 16 septembre, 14h00** - réunion Terre École - La Ronde des Enfants
- **Jeudi 17 septembre, 18h00** - conférence des maires, Communauté de communes
- **Jeudi 24 septembre** - conseil communautaire ; présentation agrivoltaïque par la DDT
- **Mardi 29 septembre, 14h30** - réunion phases DIAG / APS, logements rue du Stade
- **Jeudi 1er octobre, 19h15** - La Roue Tourangelle

17. Date du prochain conseil

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 6 octobre 2026 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation et lève la séance à 23h08.

Nom et prénom	Signature
RICOU Christian	
CHAUMAIS Florine	
BONIGAL Michel	
TULON Emelyne	

HARDOUIN Ludovic	
LEDUC Jessica	
CHEVRIER Nicolas	
PAULIN Charlotte	
LACUBE Laurent	
DUBOSC Céline	
PILLARD Romain	